

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MARS 2011**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 25 Mars 2011 s'est réuni sous la présidence de Michel CHARTIER, Maire, le 31 Mars à 20h45.

Présents : Michel CHARTIER, Didier MERIOT, Hien Toan PHAN, Edwige LAGOUGE, Louis Charles SALICETI, Jocelyne BASTIEN, Philippe MONIER, Alain LEFEVRE, Gildas LE RUDULIER, Marc PINOTEAU, Claude DUMONT, Valérie LALOEUF, Maria POISSON, Rebecca CROISIER, Patricia METZGER, Joëlle DEVILLARD, Thierry MELLE, Grégoire JAHAN,

Absents : Evelyne AFLALO, représentée par Didier MERIOT, Germaine BLAIN, représentée par Edwige LAGOUGE; Hélène LE CORVEC, représentée par Gildas LE RUDULIER, Philippe LEMAIRE, représenté par Philippe MONIER, Elisabeth ZECLER, non excusée.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Didier MERIOT.

FINANCES COMMUNALES

COMPTE DE GESTION 2010

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1612-12 et 2121-31,

Après s'être fait présenter :

- Le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2010,
- Les titres définitifs des créances à recouvrer,
- Le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- Les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats,
- Le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné :
 - des états de développement des comptes de tiers, ainsi que,
 - l'état de l'Actif,
 - l'état du Passif,
 - l'état des restes à recouvrer et,
 - l'état des restes à réaliser,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2010,

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2010

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1612-12, L. 2121-31 relatifs au vote du compte administratif, ainsi que l'article L. 2241-1 relatif à la gestion des biens et opération immobilières effectuées par la Commune,

VU l'instruction budgétaire et comptable M 14,

VU la délibération de ce jour statuant sur le compte de gestion de l'exercice 2010 dressé par Monsieur le Receveur Municipal,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2010,

Après avoir pris connaissance de l'état des dépenses 2010, engagées non mandatées au 31/12/2010 ainsi que l'état des recettes engagées non recouvrées au 31/12/2010,

Après avoir pris connaissance du compte administratif 2010, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE					
DEPENSES					
Chapitres	Libellés	Crédits ouverts	Crédits employés		Crédits annulés
		Prévu	Réalisé	RAR	
O11	Charges à caractère général	1.720.158,68	1.620.334,70		99.823,98
O12	Charges de personnel	3.113.639,40	3.107.148,11		6.491,29
65	Autres charges de gestion courante	299.056,00	298.008,63		1.047,37
O14	Atténuation de produits	113.037,00	113.037,00		0,00
66	Charges financières	251.873,00	251.872,63		0,37
67	Charges exceptionnelles	1.899,00	1.126,57		772,43
O22	Dépenses imprévues de fonct	0,00			
O23	Virement à la section d'invest.	1.106.821,97			
42	Opérations d'ordre	0,00	366.473,00		
	DEPENSES DE L'EXERCICE	6.606.485,05	5.758.000,64		848.484,41
OO2	Déficit antérieur reporté (fonc.)	0,00	0,00		0,00
	DEPENSES REPORTEES	0,00	0,00		0,00
	TOTAL DEPENSES	6.606.485,05	5.758.000,64		848.484,41
RECETTES					
Chapitres	Libellés	Crédits ouverts	Crédits employés		Crédits annulés
		Prévu	Réalisé	RAR	
70	Produits des services	322.276,00	360.316,00		
72	Travaux en régie	0,00	0,00		
73	Impôts et taxes	4.813.442,00	4.852.207,70		
74	Dotations & Participations	759.582,00	880.362,66		
75	Autres produits de gestion courante	26.500,00	37.095,03		
O13	Atténuation de charges	57.902,00	57.386,20		
76	Produits financiers	0,00	0,00		
77	Produits exceptionnels	7.150,00	371.357,45		
78	Reprise sur am. & provisions	0,00	0,00		
79	Transfert des charges	0,00	0,00		
	RECETTES DE L'EXERCICE	5.986.852,00	6.558.725,04		
OO2	Excédent antérieur reporté (fonc.)	619.633,05	619.633,05		
	RECETTES REPORTEES	619.633,05	619.633,05		
	TOTAL RECETTES	6.606.485,05	7.178.358,09		
	EXCEDENT DE CLOTURE		800 724.40		
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE					
DEPENSES					
Chapitres	Libellés	Crédits ouverts	Crédits employés		Crédits annulés
		Prévu	Réalisé	RAR	
	DEPENSES d'équipement	1.990.575,81	927.124,74	216 432.42	847 018.65
20	Immobilisations incorporelles	12 039.33	11 671.17	0,00	368.16
21	Immobilisations corporelles	250 974.61	194 494.40	54 031.72	2 448.49
23	Immobilisations en cours	1 727 561.87	720 959.17	162 400.70	844 202.00
	DEPENSES financières	478.162.02	477.453,93	0,00	708.09
10	Reversement de dotations	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts	309.477,00	308.768,91	0,00	708,09
O20	Dépenses imprévues	0,00	0,00		0,00
27	Autres immos financières	300,00	300,00		0,00
19	Opér. D'ordre sec à section	0,00	0,00		0,00
041	Opér. D'ordre à l'intérieur sec.	168.385,02	168 385.02		0,00
45	Opér. Pour compte de tiers	0,00	0,00		0,00
	DEPENSES DE L'EXERCICE	2.468.737,83	1.404.578,67	216.432,42	847 726.74
OO1	déficit d'investissement reporté	417.625,23	417.625,23		
	DEPENSES TOTALES	2 886 363.06	1.822.203.90	216 432.42	847 726.74

RECETTES					
Chapitres	Libellés	Crédits ouverts	Crédits employés		Crédits annulés
		Prévu	Réalisé	RAR	
	Fonds propres externes				
10	Dot Foncs divers et réserves	385 277.00	362 840.01		
138	Subv d'investissement non aff.	0,00	0,00		
13	Subv d'équipement (sauf 138)	100.613,00	56.642,00	51 006.00	
16	Emprunts et dettes	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	0.00	2 093.00		
27	Autres immos financières	0,00	0,00		
021	Opér. D'ordre sec à section	1.106.821,97			
041	Opér. D'ordre à l'intérieur sec.	168 385.02	168 385.02		
024	Produits des cessions	495 277.00			
040	Opér. d'ordre entre section	0.00	366 473.00		
	RECETTES DE L'EXERCICE	2 256 373.99	956 433.03		
1068	Excédent de Fct capitalisé	629 989.07	629 989.07		
OO1	Solde d'exécution excédentaire	0,00	0,00		
	RECETTES TOTALES	2 886 363.06	1 586 422.10	51.006,00	
	Solde d'exécution positif				
	Solde d'exécution négatif		235.781.80	165.426.42	

Monsieur le Maire ayant quitté la salle,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Réuni sous la présidence de Monsieur MERIOT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 dressé par Monsieur Michel CHARTIER, Maire,

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

VOTE et ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

AFFECTATION DU RESULTAT 2010

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1612-12 et 2121-31,

VU l'instruction budgétaire et comptable M 14,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Didier Mériot, 1^{er} Maire Adjoint délégué aux finances,

Après avoir déclaré conforme le Compte de Gestion 2010 dressé par le Receveur Municipal,
Après avoir voté et arrêté le Compte Administratif 2010 dressé par Monsieur Michel Chartier, Maire,
Statuant sur l'affectation du résultat

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

POUR MEMOIRE - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2008	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	0.00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	619 633.05
RESULTAT DE L'EXERCICE 2009	
Excédent	800 724.40
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE A AFFECTER	
Excédent	1 420 357.45
Déficit	
Excédent au 31/12/2009	
Affectation obligatoire	
- à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
- aux réserves réglementaires (plus values de cessions d'immobilisations)	
- à l'exécution du virement de la section d'investissement (1068)	401 208.22
Affectation du Solde disponible	
- affectation complémentaire en réserve (1068)	
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur R002)	1 019 149.23

BUDGET COMMUNAL 2011 – VOTE DES TAUX

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2331-3 et suivants,

VU le Code Général des Impôts,

VU l'état de notification des taux d'imposition de 2011 de la taxe d'habitation et des taxes foncières (Etat 1259 TH-TF) par Monsieur le Trésorier-payeur Général de Melun,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Didier Mériot, 1^{er} Maire Adjoint délégué aux finances communales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de maintenir en 2011 les taux des taxes d'habitation et foncier non bâti (inchangés depuis 1998) ainsi que le taux voté en 2002 de la taxe foncière sur les propriétés bâties ;

VOTE en conséquence les taux suivants :

Taxe d'habitation.....	14.07 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	26.00 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	67.12 %

BUDGET PRIMITIF 2011

Monsieur Didier MERIOT, Maire Adjoint délégué aux finances, présente la ventilation détaillée des crédits, en section de fonctionnement, et par opération en section d'investissement.

Entendu la présentation détaillée du projet de budget de budget primitif 2011,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU le Compte Administratif 2010 et la délibération de ce jour portant affectation des résultats de l'exercice 2010,

VU la délibération de ce jour fixant le taux des taxes communales,

Après avoir pris connaissance du budget primitif 2011, lequel peut se résumer ainsi :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Cumul exercice précédent (1)	Restes à réaliser 2010 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté)
011	Charges à caractère général	1 720 158,68	0,00	1 783 550,51	1 783 550,51	1 783 550,51
012	Charges de personnel	3 113 639,40	0,00	2 883 712,00	2 883 712,00	2 883 712,00
014	Atténuation de produits	113 037,00	0,00	113 037,00	113 037,00	113 037,00
65	Autres charges gestion courante	299 056,00	0,00	303 905,67	303 905,67	303 905,67
656	Frais de fonct. des grpes d'élus		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		5 245 891,08	0,00	5 084 205,18	5 084 205,18	5 084 205,18
66	Charges financières	251 873,00	0,00	228 137,93	228 137,93	228 137,93
67	Charges exceptionnelles	1 899,00	0,00	1 310,00	1 310,00	1 310,00
022	Dépenses imprévues Fonct			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		5 499 663,08	0,00	5 313 653,11	5 313 653,11	5 313 653,11
023	Virement à la sect° d'investis. (5)	1 106 821,97		1 446 904,54	1 446 904,54	1 446 904,54
042	Opérations d'ordre entre section (5)			0,00	0,00	0,00
043	Op. ordre intérieur de section (5)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 106 821,97		1 446 904,54	1 446 904,54	1 446 904,54
TOTAL		6 606 485,05	0,00	6 760 557,65	6 760 557,65	6 760 557,65

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 760 557,65
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Cumul exercice précédent (1)	Restes à réaliser 2010 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté)
70	Produits des services	322 276,00	0,00	351 068,54	351 068,54	351 068,54
73	Impôts et taxes	4 813 442,00	0,00	4 462 031,67	4 462 031,67	4 462 031,67
74	Dotations et participations	759 582,00	0,00	846 737,00	846 737,00	846 737,00
75	Autres produits gestion courant	26 500,00	0,00	37 095,00	37 095,00	37 095,00
013	Atténuation de charges	57 902,00	0,00	37 426,21	37 426,21	37 426,21
Total des recettes de gestion courante		5 979 702,00	0,00	5 734 358,42	5 734 358,42	5 734 358,42
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	7 150,00	0,00	7 050,00	7 050,00	7 050,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		5 986 852,00	0,00	5 741 408,42	5 741 408,42	5 741 408,42
042	Opérations d'ordre entre section (5)			0,00	0,00	0,00
043	Op. ordre intérieur de section (5)			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				0,00	0,00	0,00
TOTAL		5 986 852,00	0,00	5 741 408,42	5 741 408,42	5 741 408,42

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 019 149,23
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 760 557,65
--	---------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Cumul exercice précédent (1)	Restes à réaliser 2010 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté)
010	Stocks (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	12 039,33	0,00	27 300,00	27 300,00	27 300,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	250 974,61	54 031,72	345 368,00	345 368,00	399 399,72
22	Immos reçues en affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	1 727 561,87	162 400,70	1 002 468,69	1 002 468,69	1 164 869,39
	Total des dépenses d'équipement	1 990 575,81	216 432,42	1 375 136,69	1 375 136,69	1 591 569,11
10	Dotations Fonds divers Réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts	309 477,00	0,00	321 000,00	321 000,00	321 000,00
18	Compte de liaison (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières	300,00	0,00	300,00	300,00	300,00
020	Dépenses imprévues Invest			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	309 777,00	0,00	321 300,00	321 300,00	321 300,00
45X-1	Total des opé. pour le compte de tiers (9)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 300 352,81	216 432,42	1 696 436,69	1 696 436,69	1 912 869,11
041	Opérations patrimoniales (5)	168 385,02		1 277,00	1 277,00	1 277,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	168 385,02		1 277,00	1 277,00	1 277,00
	TOTAL	2 468 737,83	216 432,42	1 697 713,69	1 697 713,69	1 914 146,11

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	235 781,80
--	-------------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 149 927,91
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Cumul exercice précédent (1)	Restes à réaliser 2010 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté)
010	Stocks (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	385 277,00	0,00	155 048,15	155 048,15	155 048,15
1068	Dotations Fonds divers Réserves (10)	629 989,07	0,00	401 208,22	401 208,22	401 208,22
138	Autres	100 613,00	51 006,00	0,00	0,00	51 006,00
18	Compte de liaison (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions	495 277,00	0,00	94 484,00	94 484,00	94 484,00
	Total des recettes financières	1 611 156,07	51 006,00	650 740,37	650 740,37	701 746,37
45X-2	Total des opé. pour le compte de tiers (9)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 611 156,07	51 006,00	650 740,37	650 740,37	701 746,37
021	Virement de la section de fonct. (5)	1 106 821,97		1 446 904,54	1 446 904,54	1 446 904,54
040	Opérations d'ordre entre sections (5)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	168 385,02		1 277,00	1 277,00	1 277,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 275 206,99		1 448 181,54	1 448 181,54	1 448 181,54
	TOTAL	2 886 363,06	51 006,00	2 098 921,91	2 098 921,91	2 149 927,91

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 149 927,91
---	---------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à,

ADOpte le budget primitif 2011, lequel s'équilibre, en recettes et en dépenses à :

Section de Fonctionnement :6 760 557.65 €

Section d'Investissement :2 149 927.91 €

L'assemblée délibérante a voté ce budget :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, à l'exception des crédits inscrits aux articles 6554, 657361, 657362, 65738 et 6574 dont le détail figure au budget, votés individuellement,
- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, il est attribué une subvention supplémentaire pour la croix rouge concernant la catastrophe au Japon de 1000 euros.
- Au niveau du chapitre pour les opérations non individualisées d'investissement,
- Au niveau de l'opération pour les opérations d'investissement individualisées.

**SERVICE A LA POPULATION
AJUSTEMENT DES TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX**

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs des services municipaux n'ont pas été revalorisés depuis mai 2008. Sur proposition des différentes commissions et du bureau municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de fixer comme suit, le montant des tarifs du service Enfance – Jeunesse et Culturel à compter de la rentrée scolaire 2011/2012.

Tarifs enfance – Périscolaire / scolaire

	Septembre 2011
Repas restauration ENFANT	2.90€
Repas restauration ADULTE	3.00€
Restauration P.A.I.	1.50€
Accueil Matin	0.80€
Accueil Soir	2.20€

Tarifs enfance – Activités primaire

Activités primaire	Septembre 2011
1 activité	44.00€
2 activités	27.00€
3 activités et +	18.00€
Stage vacances 5 jours : 1 activité	31.50€
Stage vacances 5 jours : 2 activités	44.50€
Stage vacances 4 jours : 1 activité	26.00€
Stage vacances 4 jours : 2 activités	36.00€
Journée loisirs	10.50€

Abattement de 15% sur les activités si 2 enfants inscrits

Tarif enfance – Maternelle

Nouveau tarifs	Nouvelles tranches
Quotient A = 2.50€	Quotient < 260€ ou 1067.14€
Quotient B = 6.00€	De 260.01€ à 473€
Quotient C = 8.50€	De 473.01€ à 580€
Quotient D = 11€	De 580.01€ à 700€
Quotient E = 12€	Quotient > 700.01€
Application d'une réduction de 15% à partir de 2 enfants inscrits en activités maternelle	

Le calcul des tranches est établi actuellement à partir du revenu brut global.

Le calcul pour les aides CCAS est basé sur le revenu fiscal de référence, il sera donc appliqué ce calcul pour déterminer la nouvelle tranche.

Tarifs enfance – Hors Collégien : le double sur l'ensemble des tarifs

ANNULATION

Activités maternelle et primaire

Pour les vacances scolaires les annulations doivent intervenir une semaine avant la date de début des vacances. Sauf pour les congés d'été une semaine avant le début de chaque mois.

Remboursement uniquement sur présentation d'un certificat médical.

Activité jeunesse

L'annulation doit intervenir 2 jours ouvrés avant le début de l'activité.

Remboursement uniquement sur présentation d'un certificat médical.

Tarif Jeunesse

1/Déclinaison en activités, proposition de 5 passeports

Passeport Temps Libre uniquement (un package Temps Libre : Bibliothèque / accès 2€ par spectacle / accès 3 activités à 3€) organisés par le service jeunesse

Pour permettre de prendre en compte les avantages de l'ancienne carte Courée

Passeport 1, pour une activité et Temps Libre

Passeport 2, pour deux activités et Temps Libre

Passeport 3, pour trois activités et Temps Libre

Passeport 4, pour quatre activités et Temps Libre

Dès l'inscription à une activité culturelle, le passeport Temps Libre est inclus.

2/A chaque passeport un tarif dégressif en fonction du nombre d'activités

La musique pouvant compter pour deux activités.

	Tarif annuel	15% si 2 enfants (à partir du primaire)
Passeport Temps Libre	10€	
Passeport 1	141€	120€
Passeport 2	227€	193€
Passeport 3	313€	266€
Passeport 4	399€	339.50€

Tarif adulte culture

Ateliers	Tarifs actuel collegeois	Nouveaux tarifs collégeois	Tarifs actuel extérieur	Nouveaux tarif extérieur
Théâtre/ danse/ chanson	49€	52€	98€	104€
Atelier supplémentaire	33€	35€	66€	70€

ADMINISTRATION GENERALE

INFORMATION SUR LES MARCHES PUBLICS PASSES EN 2010

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 138 du Code des Marchés Publics,

Le Conseil Municipal prend connaissance des marchés publics intervenus au cours de l'année 2010 :

°	Titulaire	Objet	Montant
1	Amadéo	Assistance et maintenance informatique	22 536.00
2	Darche Gros	Transport en car (3 ans)	20 000.00
3	MATE	Travaux d'électricité dans les bâtiments communaux	5 953.42
4	P B C	Travaux de maçonnerie dans les bâtiments communaux	22 887.03
5	Bernier peinture	Travaux de peintures et revêtements de sols	37 802.00
6	Procir	Fourniture et pose d'une protection anti-pigeon	5 096.00
7	Copyfax	Achat et maintenance d'un photocopieur (centre culturel)	5 600.00
8	Jean Lefebvre	Lot 1 réaménagement de voiries (4 mois) Lot 2 Entretien et réparations (3 ans)	85 394.76 10 000.00
9	Dalkia France	Exploitation et maintenance des installations thermiques	75 719.00
10	EPDC	Maîtrise d'œuvre pour le diagnostic (4 mois) et la programmation de la rénovation des voiries (3 ans)	5 800.00 58 800.00

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE

Vu le Décret n° 2002-409 du 26 Mars 2002,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 02/07/2009, déposée en Sous-préfecture de Torcy le 03/07/2009, fixant le montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité,

Vu l'annexe 1 au Cahier des charges de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique,

Vu la délibération n°2010/036 du conseil municipal du 25 mars 2010 portant sur la délégation et les modalités du recouvrement de la redevance par le Syndicat Mixte d'Energies en Réseaux de Seine-et-Marne

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE que la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité soit perçue par le Syndicat Mixte d'Energies en Réseaux de Seine-et-Marne aux lieu et place de ladite commune à compter du 1^{er} Janvier 2011, redevance actualisée au titre de l'année 2011, moyennant son reversement intégral à la commune, sans frais de gestion syndical.

ORGANISATION DES SCRUTINS CANTONALES - INDEMNITES AU PERSONNEL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87, 88, 111,136

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

Vu le décret n°2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés,

Vu l'arrêté du 14 janvier 2002 fixant les montant de référence de l'I.F.T.S.,

Vu l'arrêté ministériel du 27 février 1962, relatif à l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élection,

Vu la circulaire ministérielle du 11 octobre 2002

Vu les crédits inscrits au budget,

Vu le scrutin régional du 20 et 27 mars 2011,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

INSTITUE selon les modalités et les montants définis dans l'arrêté du 27 février 1962 et du décret 2002-63 l'indemnité forfaitaire complémentaires pour élections :

Filière	grade	Fonction
Administrative	Attaché	DG
Administrative	Attaché	DRH
Technique	Agent de maîtrise	Agent d'accueil
Administratif	Agent administratif 1 ^{ère} classe	Agent d'accueil enfance

FIXE le montant de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élection à 178.89€

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Création de postes :

FILIERE	GRADE	FONCTION	DUREE hebdomadaire
CULTURELLE	Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe	Bibliothèque	17,50/35 heures
TECHNIQUE	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	appareteur	30/35 heures
ADMINISTRATIVE	Rédacteur	Gestion financière	35 heures

	Rédacteur principal		
ADMINISTRATIVE	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	Assistant administration générale	35 heures

Accroissement de la durée hebdomadaire d'un poste :

Educateur des activités physiques et sportives 2^{ème} Classe porté de 33 à 35 heures

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE la création d'un poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe, 17.50 heures hebdomadaires.

DECIDE la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe, 30 heures hebdomadaires.

DECIDE la création d'un poste de Rédacteur ou d'un poste de Rédacteur principal, à temps complet.

DECIDE la création d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe, à temps complet.

DECIDE l'augmentation d'un poste d'éducateur des activités physiques et sportives de 2^{ème} classe de 33 à 35 heures hebdomadaires.

POLITIQUE ENFANCE JEUNESSE

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire rappelle qu'afin de soutenir la politique d'action en faveur de la petite enfance, en particulier en améliorant la vie quotidienne des familles par une offre adaptée de services et d'équipements, au sein du Relais Assistantes Maternelles, une convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne a été signée.

Ce contrat déjà prolongé 4 fois, doit être cette année renouvelé pour une nouvelle durée de trois ans soit jusqu'au 31 décembre 2013.

Par ce contrat, la commune, gestionnaire de l'équipement « Relais Assistantes Maternelles » s'engage à le maintenir ouvert, en offrant un service de qualité accessible à tous et en conformité avec la réglementation en vigueur. La Caisse d'Allocations Familiales, en contrepartie s'engage à apporter son soutien sous la forme d'une prestation de service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement relative au Relais Assistantes Maternelles, valable du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2013 avec la Caisse d'Allocations Familiales, telle qu'annexée à la présente.

INTERCOMMUNALITE

VALIDATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT DU PERIMETRE REGIONAL D'INTERVENTION FONCIERE DE BROSE ET GONDOIRE SUR LA COMMUNE DE COLLEGIEN.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, ainsi que les textes subséquents,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire

Considérant l'intérêt :

- De l'étude de définition du schéma directeur d'aménagement du PRIF de Brosse et Gondoire, et de ses implications en termes de préservation des espaces naturels et d'aménagement de ces espaces sur le moyen et long terme,
- De protéger et mettre en valeur de manière pérenne les espaces naturels indiqués dans cette étude, que sont les coteaux de la Brosse, la butte des Glases, du parc de Fontennelle, etc

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le schéma directeur d'aménagement du PRIF Brosse et Gondoire avec ses implications sur les 4 zooms définis (Bois de Chigny, Amont de la Vallée de la Brosse, frange est de Bussy Saint Georges et cœur de Gondoire).

S'ENGAGE à laisser de manière prioritaire, l'Agence des Espaces Verts de la région Ile de France soutenir le droit de préemption de la SAFER au sein de ce périmètre,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à cet effet au nom et pour le compte de la commune.

VALIDATION DES EXTENSIONS DU PERIMETRE REGIONAL D'INTERVENTION FONCIERE DE BRO SSE ET GONDOIRE SUR LA COMMUNE DE COLLEGIEN

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des régions, ainsi que les textes subséquents,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2001/041 portant sur la validation du schéma directeur d'aménagement du périmètre régional d'intervention foncière de Brosse et Gondoire sur la commune de Collégien,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire

Considérant l'intérêt :

- De l'étude de définition du schéma directeur d'aménagement du PRIF Brosse et Gondoire, et de ses implications en termes de préservation des espaces naturels et d'aménagement de ces espaces sur le moyen et le long terme,
- Des huit propositions d'extensions réparties sur les communes de Bussy Saint Martin, Chanteloup en Brie, Collégien, Jossigny, Saint Thibault des Vignes d'une superficie totale de 102 ha 81 dont 5.25 ha sur la commune de Collégien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

SOLLICITE l'extension du périmètre régional d'intervention foncière de Brosse et Gondoire sur Collégien, sur une surface d'environ 5.25 ha, recouvrant les zones N du PLU, auprès de l'agence des Espaces Verts de la Région Ile de France.

DIT que le plan de délimitation en annexe dégage les principes généraux de ce périmètre,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à cet effet au nom et pour le compte de la commune.

ECOLE DE MUSIQUE : CONVENTION DE REVERSIONS CONCERNANT LA TARIFICATION DES JEUNES

Vu la délibération n° 2010/090 du conseil municipal du 30 septembre 2010 concernant le transfert de la compétence

VU la délibération N°2010/031 du conseil communautaire de Marne et Gondoire du 28 juin 2010 concernant la compétence « enseignement musical ».

Considérant que la Communauté d'Agglomération a inscrit l'enseignement musical et sa pratique artistique dans la mise en œuvre d'un projet culturel territorial plus global.

Considérant que le projet de « musique en Marne et Gondoire » est né et s'articule autour de 6 axes :

- faciliter l'accès à la musique ;
- permettre un rayonnement artistique et pédagogique sur les 15 communes du territoire ;
- proposer une ouverture vers les différents publics ;
- permettre un élargissement de l'offre publique par la mise en place de nouveaux dispositifs ;
- créer des liens entre les différents acteurs du territoire, développer des partenariats ;
- sensibiliser aux démarches de création et de productions artistiques et intégrer les nouvelles pratiques.

Considérant que la Communauté d'agglomération va mettre en place une tarification de base pour l'ensemble des usagers du territoire de Marne et Gondoire.

Considérant que la Communauté d'agglomération souhaite favoriser la diffusion et l'ouverture de l'enseignement musical à de nouveaux publics, sur le territoire de Marne et Gondoire,

Considérant les réflexions menées aux bureaux communautaires et sous réserve de l'approbation de la délibération du Conseil Communautaire du 4 avril

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire proposant que la Communauté d'agglomération soutienne les communes qui souhaiteraient adapter le tarif communautaire de base afin de rendre l'enseignement musical accessible aux élèves mineurs issus des familles les plus modestes.

Considérant que cette participation se situera à 50% du montant de l'effort social consenti par les communes.

Considérant que ce partenariat devra être régi par des conventions passées entre les communes et la communauté d'agglomération.

VU le Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le principe de participation à hauteur de 50 % à l'effort consenti par les communes qui souhaiteraient favoriser l'accès à l'enseignement musical des élèves mineurs issus des familles les plus modestes proposé par la Communauté d'agglomération.

AUTORISE le Président à signer les conventions et tous documents nécessaires pour mettre en application ce partenariat.

MOTION RELATIVE A LA NOUVELLE SUPPRESSION DE POSTES D'ENSEIGNEMENT EN RASED

RAPPELANT que le dispositif R.A.S.E.D. permet à tous les élèves, qui rencontrent des difficultés non résolues en classe, de bénéficier d'aides spécialisées, adaptées et différenciées ; que ces aides sont dispensées par des enseignants spécialisés, formés à la prévention et à la remédiation de la difficulté scolaire ; que, de fait, le travail des R.A.S.E.D. prend en compte la multiplicité des enjeux dans les

mécanismes d'apprentissage : aspects cognitifs, comportementaux, psychologiques, sociologiques, familiaux.....

RAPPELANT que face aux mouvements d'opposition en 2008, 1500 postes d'enseignants R.A.S.E.D. avaient été ré-ouverts et convertis en « surnuméraire », et que, même si cette coupe claire dans les effectifs R.A.S.E.D. était inquiétante, elle avait permis pendant deux ans de conserver un dispositif ayant notamment pour effet de réduire les inégalités sociales et de poursuivre la lutte contre l'échec scolaire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

EXPRIME qu'il est profondément indigné par l'ensemble des dispositions gouvernementales qui n'ont qu'une seule logique, la logique comptable, et qui visent uniquement à détruire le service public de l'éducation,

EXIGE que l'ensemble des postes dédiés au R.A.S.E.D. soient maintenus afin de lutter contre l'échec scolaire et de permettre à notre école publique et laïque de continuer à œuvrer pour la réussite de tous les élèves.

MOTION RELATIVE AU MAINTIEN DU SERVICE RADIOTHERAPIE PUBLIC SUR L'HOPITAL DE LAGNY/MARNE LA VALLEE

Le 6 décembre 2010, le Conseil communautaire a été amené à délibérer sur les problématiques de santé publique sur notre territoire.

Cette délibération rappelait la volonté de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire que « notre territoire puisse disposer d'un pôle hospitalier public de plein exercice avec l'ouverture du nouvel hôpital de Jossigny - Marne la Vallée au printemps 2012 ».

La commune de Collégien s'inscrit dans cette démarche et a souhaité apporter son soutien à cette problématique.

Cependant compte-tenu des informations qui ont été communiquées aux deux derniers conseils de surveillance de l'hôpital de Lagny - Marne la Vallée (du 1^{er} février 2011 et du 29 mars 2011), le Conseil Municipal demande que soit impérativement maintenu un service de radiothérapie public sur cet hôpital et qu'il soit bien entendu pérenniser lors du futur déménagement à Jossigny.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DEMANDE que soit impérativement maintenu un service de radiothérapie public sur cet hôpital

QUE ce service soit PERENNISE lors du futur déménagement à Jossigny.

La séance est levée à 23H20.

Le Maire

Michel CHARTIER

Didier MERIOT		Valérie LALOEUF	
Hien Toan PHAN		Maria POISSON	
Edwige LAGOUGE		Rebecca CROISIER	
Louis Charles SALICETI		Patricia METZGER	
Philippe MONIER		Joëlle DEVILLARD	
Alain LEFEVRE		Hélène LE CORVEC	
Gildas LE RUDULIER		Thierry MELLE	
Marc PINOTEAU		Philippe LEMAIRE	